



Regroupement familial sur place

Par **Iyes**, le **09/05/2008** à **11:20**

Bonjour, Madame, Monsieur,

voilà, je voudrai connaitre les démarches à suivre pour entammer ma procédure de regroupement familial.

je suis étudiant algérien "statut étudiant", prochainement je me marierai avec une étudiante algérienne résidente en france depuis plus de 05 années"elle possède la carte de 10 ans", elle vie chez ces parents et elle travaille pas.

pour cela j'aimerais bien savoir comment puis-je avoir le même statut que mon épouse "après mon mariage biensur".

Je vous remercie infiniment, et bonne journée.